

## Définitions des termes

**Bénévolat** : Faire quelque chose de son plein gré, sans y être contraint et sans être payé.

**Curriculum vitae** : Un document qui contient des renseignements sur une personne, comme son nom, ses coordonnées, ses compétences, ses antécédents professionnels et sa formation.

**Difficulté** : Ce qui rend difficile l'obtention d'un emploi, le bénévolat ou la participation à une formation préparatoire à l'emploi.

**Discrimination** : Un traitement injuste des personnes en raison de leur âge, de leur sexe, de leur couleur de peau, de leur handicap ou d'autres caractéristiques.

**Emploi** : Un travail compétitif dont le salaire, les avantages et les conditions de travail sont conformes aux normes d'emploi et qui rapporte le salaire minimum actuel ou plus (15,30 \$ de l'heure au Manitoba). L'emploi ne comprend pas l'expérience professionnelle, le bénévolat, ni une rémunération inférieure au salaire minimum.

**Formation préparatoire à l'emploi** : L'obtention d'aide pour développer des compétences et se préparer à un emploi.

**Organisme de soutien en milieu de travail** : Une organisation qui aide les personnes à trouver un emploi et à le conserver.

**Outil de découverte d'emploi** : Un formulaire ou un questionnaire qui nous renseigne sur l'intérêt d'une personne pour l'emploi.

**Personne** : Le participant aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées qui remplit l'Outil de découverte d'emploi.

**Relation ou lien** : La manière dont les collègues se traitent les uns les autres. Sont-ils gentils? Se rendent-ils utiles? Incluent-ils les autres à leurs conversations?

**Rémunération et avantages sociaux. Rémunération (salaire ou traitement)** : La somme d'argent qu'une personne reçoit en travaillant à son poste. La personne peut être payée quotidiennement, hebdomadairement ou toutes les deux semaines. **Avantages sociaux** : Biens ou services offerts aux employés, tels que l'assurance (médicale et dentaire), les congés payés, les bourses d'études et d'autres choses comme l'adhésion à une salle de sport, la garde d'enfants ou les réductions accordées aux employés pour leurs achats.

**Services de soutien** : Aux fins du projet pilote d'amélioration de la qualité de vie grâce à l'emploi, les activités ou services que les organismes financés par les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées fournissent pour offrir de l'aide aux personnes relativement à la vie communautaire, comme du soutien en milieu de travail, le développement des compétences professionnelles et des activités personnelles, sociales et récréatives.